



FAPEE

Fédération des associations de parents
d'élèves des établissements d'enseignement
français à l'étranger

Monsieur le président,
Monsieur le directeur,
Mesdames, Messieurs les administrateurs,

Permettez-nous tout d'abord, Monsieur le Président, de vous renouveler nos félicitations pour votre nomination à la présidence du conseil d'administration de l'Agence.

Comme vous l'avez rappelé, l'exercice de la présidence du conseil par une personnalité qualifiée afin de mieux distinguer l'exercice de la tutelle de la gouvernance de l'établissement avait été recommandé dès juillet 2013 par la Cour des comptes, recommandation réitérée en juillet 2017 et mesure finalement annoncée par le secrétaire d'Etat Jean-Baptiste Lemoyne en octobre 2019. C'est une mesure à laquelle nous étions très favorable, que nous avons à nouveau appelé de nos vœux en novembre dernier et nous nous réjouissons par conséquent de sa concrétisation même si ce fut bien long ! Espérons que ce sera l'occasion de transformer ce CA en une véritable instance de débat et de réflexion.

Concernant le nouveau dispositif de garantie de l'Etat aux projets immobiliers des établissements d'enseignement français à l'étranger, nous déplorons qu'un projet d'arrêté ait été élaboré sans même que notre fédération ou l'ANEFE n'aient été consultées. Ce projet est malheureusement conforme à ce quoi nous pouvions nous attendre et nous maintenons quasiment toutes les réserves que nous avons émises lors d'auditions devant la commission de l'enseignement de l'AFE et devant les rapporteurs pour avis de plusieurs commissions de l'Assemblée nationale et du Sénat. Nous ne reviendrons ici que sur un point mais qui est essentiel : il s'agit de l'instance qui traitera les dossiers de demandes et les évaluera. Dans le projet d'arrêté, il est prévu que ce soit l'Agence. Or, il est essentiel que l'évaluation soit effectuée par une instance neutre, impartiale et multipartite composée d'élus, de représentants de l'administration, et de représentants des bénéficiaires à savoir les

organismes gestionnaires d'établissements conventionnés et partenaires. L'AEFE a certes une expertise à apporter par le biais de son service immobilier mais vu qu'elle accompagne également à titre onéreux certains établissements dans le cadre de son service d'appui et de développement du réseau, elle ne peut être seule à évaluer un dossier au risque d'être en conflit d'intérêts. Nous réitérons ici notre demande à participer en tant que fédération représentant les organismes gestionnaires à cette future instance d'évaluation aux côtés de l'AEFE et des autres parties prenantes.

Concernant les groupes de travail à l'AEFE, et notamment ceux sur la gouvernance, sur le financement du réseau et sur l'aide à la scolarité, nous nous réjouissons d'avoir pu tenir au moins une première réunion de chacun de ces groupes. C'était une demande forte de notre fédération et nous espérons qu'un dialogue constructif permettra d'aboutir à des avancées réelles :

- ⇒ Nous réitérons notre demande pour une refonte de la circulaire sur les instances – inadaptée aux spécificités de l'enseignement français à l'étranger – et non pas seulement des modifications à la marge si ce n'est la création d'une instance de concertation budgétaire dans les EGD ;
- ⇒ Nous réitérons notre demande pour avoir une instance centrale qui soit un lieu d'échange et de débats sur le modèle de cette nouvelle instance dans les EGD. Le comité d'audit ne peut en aucun cas être considéré comme l'instance qui donnera aux parents le même niveau d'information que les représentants des personnels comme s'y est engagé le Secrétaire d'état ;
- ⇒ Nous réitérons notre demande pour que la réforme de la contribution des EGD et des établissements conventionnés permette non seulement plus de lisibilité et de prévisibilité mais également plus de transparence et plus d'équité tout en maintenant une logique de solidarité. Il est essentiel que cette future contribution unique soit véritablement corrélée aux services rendus par l'Agence et corrige à terme des ratios chiffre d'affaire / aide nette beaucoup trop disparates ;
- ⇒ Finalement, nous réitérons notre demande pour que les réflexions menées sur l'aide à la scolarité permettent d'une part d'endiguer la diminution du nombre de demandeurs de bourses et d'autre part de revenir à une logique sociale plutôt qu'administrative et comptable.

En conclusion, et parce que cela nous semble être le point de départ de discussions constructives, nous aimerions revenir sur la place des parents, que ce soit dans les établissements et notamment les EGD ou au niveau de l'agence. Cela fait plusieurs années que nous refusons le terme d'usagers, totalement inadapté pour décrire le rôle des parents dans notre réseau, et ce bien au-delà du fait qu'ils le financent à 80%. En effet, les parents ne sont pas des passagers immobiles mais bien des acteurs de la communauté scolaire. Et c'est pour cela aussi, que nous dénonçons ceux qui voudraient réduire les parents à de simples clients de leur école.

Tout d'abord, il est essentiel de rappeler que ce n'est pas le fait de payer des frais de scolarité qui donne le droit à un parent de s'exprimer, de poser des questions voire de remettre en cause la qualité de l'enseignement dispensé à ses enfants, mais tout simplement son rôle de parent.

De plus, tout comme le terme d'utilisateur, le terme de client est réducteur et nie tout ce que les parents apportent à l'école, notamment dans nos établissements de l'étranger. Combien de clients ou d'utilisateurs voit-on s'engager bénévolement comme le font les parents dans nos écoles ?

Les parents veulent être des partenaires, des supporteurs actifs et dans leur rôle, au service de l'intérêt de la communauté scolaire dans son ensemble. Derrière les qualificatifs de clients ou d'utilisateurs, on retrouve la même volonté de refuser aux parents la place qui est la leur, et de les maintenir dans un rôle passif, sans aucune voix au chapitre et qui ne leur laisse d'autres choix que de subir ou partir.

S'obstiner sur cette voie sera mortifère pour notre réseau.

Je vous remercie de votre attention.

François Normant

Président de la FAPEE